



EH/JFS/CS

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 05 décembre 2024 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 14

Conseillers représentés : 5

Date de convocation : 29 novembre 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY
Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Jacky NOLETTA
M. Maxime KERN, pouvoir à M. Julien ANCKLY

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Approbation d'un marché public d'assurances 2025-2029

L'objet de ce marché, qui se décompose en 7 lots, est la souscription des contrats d'assurances pour la commune de Gries avec effet du 1^{er} janvier 2025, pour la période 2025-2029. Les 7 lots sont :

- Lot n° 1 : Assurance Responsabilité civile
- Lot n° 2 : Assurance Protection fonctionnelle
- Lot n° 3 : Assurance Protection juridique
- Lot n° 4 : Assurance Automobile
- Lot n° 5 : Assurance des Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n° 6 : Assurance des Risques statutaires du personnel
- Lot n° 7 : Assurance Cyber-risques

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet RISK Partenaires qui a établi le cahier des charges de l'appel d'offres et analysé les candidatures. La commune a réceptionné, dans les délais fixés au 06 novembre 2024 à 12h, les candidatures et les offres de 4 compagnies d'assurances.

Le cabinet RISK Partenaires, représenté par M. Christian SCHMITT, a présenté l'analyse des offres le jeudi 21 novembre 2024, selon les critères suivants d'attribution de chaque lot :

- 40 % pour la valeur technique,
- 40 % pour le prix,
- 20 % pour la qualité de gestion de la compagnie d'assurance.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 décembre 2024, propose d'attribuer les lots comme suit :

➔ **Lot n° 1 : Assurance Responsabilité Civile**

Assurance des conséquences pécuniaires de la responsabilité administrative ou civile de la commune du fait de l'exercice de ses activités et compétences (*dommages corporels, matériels, immatériels, atteintes à l'environnement accidentelles*).

- Compagnie retenue : Groupama Grand Est
- Formule avec franchise de 1 500 € en dommages matériels et immatériels
- Cotisation annuelle : 1 859.71 €

→ **Lot n° 2 : Assurance Protection fonctionnelle des agents et élus**

L'agent public bénéficie de la protection fonctionnelle s'il est victime d'une infraction à l'occasion ou en raison de ses fonctions. L'administration doit protéger l'agent, lui apporter une assistance juridique et réparer les préjudices qu'il a subi.

- Compagnie retenue : Groupama Grand Est
- Cotisation annuelle : 158.25 €

→ **Lot n° 3 : Assurance Protection juridique de la collectivité**

A la différence du contrat RC, cette assurance n'a pas de vocation indemnitaire, elle a pour but de garantir les frais divers afférents à un contentieux avec un tiers

- Compagnie retenue : Groupama Grand Est
- Cotisation annuelle : 859.37 €

→ **Lot n° 4 : Assurance Automobile**

Contrat sans franchise avec garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules et garantie auto-mission.

- Compagnie retenue : Groupama Grand Est
- Cotisation annuelle : 5 088.98 €

→ **Lot n° 5 : Assurance des Dommages aux biens et risques annexes**

Contrat avec franchise générale de 1 500 € sauf 3 000 € en choc de VTM

- Compagnie retenue : Groupama Grand Est
- Cotisation annuelle : 22 205.57 €

→ **Lot n° 6 : Assurance des risques statutaires du personnel**

Risques assurés : décès, accidents du travail, maladies professionnelles, longues maladies, longues durées, maternité, et maladie ordinaire

- Compagnie retenue : Groupama Grand Est
- Taux appliqué : 5.48 % pour agents CNRACL et 1.26 % pour agents IRCANTEC
- Cotisation annuelle : 15 321.98 € pour les agents CNRACL et 282.70 € pour les agents IRCANTEC.

→ **Lot n° 7 : Assurance Cyber-risques**

Ce lot ne sera pas attribué dans le cadre de cette consultation.

*Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 03 décembre 2024,*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les différents marchés d'assurances avec les compagnies d'assurances mentionnées ci-avant pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au Budget Primitif.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 09 décembre 2024
Publiée ou notifiée le 09 décembre 2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Emmanuelle PARISSE

